

DEPARTEMENT

MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 28 février 2018

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	21	21		
		Dont procurations		
		04		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
24	24	24	01	01

Date de la convocation

22/02/2018

Date d'affichage de la convocation

22/02/2018

Objet de la Délibération

FINANCES

**Autorisation d'engagement des dépenses
avant le vote du Budget 2018**

Président de Séance :

Fred DERNE

Secrétaire de Séance :

Yolène LARGEN-LARGEN



L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit février, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fred DERNE, le 1^{er} Adjoint.

Etaient présents : MM Fred DERNE, Marie GARON, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Christine ALIKER, Eric JULAT, Christiane ROY BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR(arrivée à 17H45), Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Clair JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE.

Absents excusés : MM Luc CLEMENTE, Félix CATHERINE, Arlette BRAVO PRUDENT, Laurie ABAUL, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY William PAULIN, Christophe AGELAN.

Procurations : MM Félix CATHERINE, Arlette BRAVO-PRUDENT, Laurie ABAUL, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY a respectivement donné procuration à Charles ANIN, Christine ALIKER, Patrice CHARLEBOIS, Yolène LARGEN-MARINE.

Absents : MM Patrick FLERAG, Joseph Armand BRAY, Victorien QUIMBERT, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

**AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR L'ENGAGEMENT,
LA LIQUIDATION ET LE MANDATEMENT DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018**

Le Conseil municipal ;

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;
- Considérant que le budget primitif 2018 sera voté au mois d'avril et que certaines dépenses d'investissement ont besoin d'être engagées avant le vote ;

- Considérant que les dépenses d'investissement du budget 2017, décisions modificatives comprises, hors remboursement de la dette, s'élèvent à dix millions trois cent quarante-trois mille neuf cent trente et un euros et quatre-vingt-dix centimes (10 343 931,90 €) ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2018 dans la limite des montants figurant dans la répartition suivante :**

- Chapitre 20 :
 - Article 202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre : 37 610,00€
 - Article 2031 – Frais d'études : 216 869,00€
 - Article 2033 – Frais d'insertion : 4 870,00€
 - Article 204 - Subvention d'équipements versés 63 118,00€
 - Article 2051 – Concession et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : 51 798,00€
- Chapitre 21 :
 - Article 2135– Installations générales, agencements, aménagements des constructions : 365 989,00€
 - Article 2151 – Réseaux de voirie : 164 711,00€
 - Article 2152 – Installations de voirie : 20 673,00€
 - Article 2153 – Réseaux divers : 15 191,00€
 - Article 2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques : 5 903,00€
 - Article 2182 – Matériel de transport : 114 015,00€
 - Article 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique : 77 324,00€
 - Article 2184 – Mobilier : 17 342,00€
 - Article 2188 – Autres immobilisations corporelles : 9 118,00€
- Chapitre 23 :
 - Article 2313 – Constructions : 1 192 758,00€
 - Article 2315 – Installations, matériel et outillage techniques : 215 973,00€

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 28 SEP. 2018

Le Maire
LUC CLÉMENTÉ

